



# fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU  
Syndicat de la profession

SNUipp Pas de Calais  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide Briand  
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt : le 29 août 2014

## [Sommaire]

Page 1 : Edito

Page 2 : Métier

Page 3 : Conditions de rentrée

Page 4 : SEGPA/EREA

Page 5 : Education prioritaire

Page 6 : Stage syndical

Page 7 : Infos

Page 8 : Difficulté scolaire

Page 9 : Direction d'école

Page 10 : Infos

Page 11 : Trombinoscope

Page 12 : Syndiquez-vous !

## [Edito]

Le SNUipp-FSU 62 :

proche de vous dès la rentrée.



**Dominique Dauchot**  
Secrétaire Départementale

Déjà la rentrée ! L'équipe du SNUipp-FSU 62 espère que vous avez passé de bonnes vacances.

Une reprise des classes délicate pour le SNUipp-FSU avec une nouvelle interlocutrice, rue de Grenelle, en la personne de Najat Vallaud-Belkacem .

En effet, cette rentrée s'annonce difficile pour les enseignants et ce n'est pas la « Valls » des ministres avec une politique d'austérité réaffirmée qui va apaiser les tensions - gel du point d'indice depuis quatre ans, baisse des salaires - ni faire évoluer dans le bon sens la refondation de l'école ! Effectifs toujours chargés, RASED non rétablis, mise en place chaotique de la réforme des rythmes, formation très insuffisante voire inexistante, temps partiels devenus complexes, mouvement difficile, direction d'école, aides administratives...

### *Le SNUipp-FSU 62, à vos côtés, pour améliorer les conditions de travail !*

L'équipe du SNUipp-FSU 62 est d'ores et déjà prête à répondre à toutes vos questions et à vous accompagner dans vos démarches. Pensez aussi à nous informer régulièrement de votre vécu sur le terrain. Nous voulons des conditions de travail dignes et le respect de nos droits et de notre statut !

### *Le SNUipp-FSU 62, à vos côtés, pour faire réussir l'école !*

Le SNUipp-FSU se bat depuis sa création, avec tous les personnels, pour une école plus juste et plus égalitaire qui fasse réussir tous les élèves. Or la refondation annoncée et la réforme des rythmes sont bien trop décevantes. Le SNUipp-FSU a pourtant apporté bien des propositions dont certaines ont été trop timidement retenues comme le « plus de maîtres que de classes ». C'est pourquoi, le SNUipp-FSU reste à votre écoute et continue à lutter à vos côtés quel que soit le gouvernement en place. a

**Le SNUipp-FSU à l'écoute de la profession. Notre syndicat, c'est vous !**

**Rencontrez-nous toute l'année et syndiquez-vous au SNUipp-FSU 62 !**

N'oubliez pas de vous inscrire dès maintenant  
(avant le 10 octobre) à notre stage  
« La maternelle une grande école » du 10 novembre.

**STAGE MATERNELLE**



POUR MON MÉTIER,  
POUR MOI  
POUR L'ÉCOLE

...Snuipp-FSU 62...courriel [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)...site [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)...

# [Métier]

## Maitres-formateurs

### Augmentation de l'indemnité de fonction

L'indemnité de fonction va passer de 929 euros à 1250 euros par an. Pas de changement du montant de l'autre indemnité, liée à l'affectation sur un poste de maître formateur. Pas d'amélioration non plus de leur volume de décharge.

## Conseillers pédagogiques

### Une nouvelle indemnité

Création d'une indemnité de fonction d'un montant de 1 000 euros par an (83 euros mensuels). Elle sera versée en plus des 27 points de NBI. Par contre, les CPC ne bénéficieront pas de l'ISAE.

## Education prioritaire

### Création de 102 REP+, allègement du temps d'enseignement des enseignants.

Suite aux interventions du **SNUipp-FSU**, les enseignants des écoles comme ceux de collège en REP+ bénéficieront d'un allègement d'enseignement de 18 demi-journées pour de la formation, du travail en équipe et du temps pour la relation avec les parents. La prime ECLAIR dont c'est la dernière année d'existence sera entièrement versée de manière équitable entre tous les enseignants de ces secteurs. Les secrétaires de réseau sont remplacés par des coordonnateurs.

## Direction et fonctionnement de l'école

**Les quelques propositions du ministère (décharges, indemnités, simplification administrative) restent encore insuffisantes au regard de la charge de travail.**

Les écoles de moins de 4 classes voient leur volume de décharge porté de 2 à 4 jours annuels.

Pour les écoles de plus de 3 classes, des allègements de l'APC sont revus à la hausse.

Pour les écoles de moins de 9 classes, les indemnités augmentent également :

- de 1 à 3 classes : passage de 300 à 500 €
- 4 classes : passage de 300 à 700 €
- de 5 à 9 classes : passage de 600 à 700€. (montants annuels)

En parallèle, le ministère annonce des mesures de simplifications administratives très limitées : vade-mecum réactualisé, aménagements de *Base-élèves*. Un groupe de travail départemental, à la demande du SNUipp-FSU 62, devrait avoir lieu lors de la 1ère période

Avec les rythmes et les nouvelles mesures, les directrices et directeurs d'école continuent d'être sur la brèche : des avancées concrètes en terme de temps de décharge, d'allègement de la charge de travail administratif (simplification concrète et aides), et de reconnaissance salariale sont plus que jamais d'actualité. Le SNUipp-FSU continue de se battre pour obtenir de réelles avancées.



## Conditions de rentrée : Ce qui attend les enseignants et les écoles.

*Au-delà de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui impactera la vie des écoles et celle des enseignants, quelles sont les autres nouveautés de cette rentrée ?*

### > Salaire

Pouvoir d'achat encore raboté !

Le pouvoir d'achat baisse encore du fait du gel des salaires conjugué à l'inflation. Avec les hausses des cotisations retraites, au 1<sup>er</sup> janvier, les enseignants seront victimes d'une baisse de leur salaire net. Côté ISAE, elle est bloquée à 400 €/an, et il n'y a pas, pour l'instant, de perspective d'alignement sur le montant de l'ISOE du second degré (1 200 €/an).

### > Hors classe

En juin prochain, le taux de promotions à la hors classe passera de 4 à 4,5%. Aucune nouvelle mesure n'est prévue par la suite pour aligner la situation des PE sur celle des enseignants du second degré et permettre au final à tous les enseignants de finir leur carrière au dernier indice. *39 % des enseignants des écoles atteignent la hors classe avant de partir à la retraite. Ils sont 79% dans le second degré.*

### > Temps partiel

Les enseignants des écoles, des fonctionnaires de seconde catégorie?

A cette rentrée, le droit au temps partiel recule. Les enseignants du premier degré, contrairement aux autres fonctionnaires, sont victimes de nombreux refus de temps partiel sur autorisation, de refus de certaines quotités (notamment le 80%), et de refus en raison de leur fonction (direction, remplacement, enseignement en ASH...)

A cause des rythmes, ce n'est plus le nombre de demi-journées mais le nombre d'heures qui conditionne la quotité et donc la rémunération!

### > Droits syndicaux

Dorénavant les enseignants du 1<sup>er</sup> degré auront droit de participer à **3 réunions d'information syndicale** par année scolaire dont une pourra correspondre à une demi-journée de

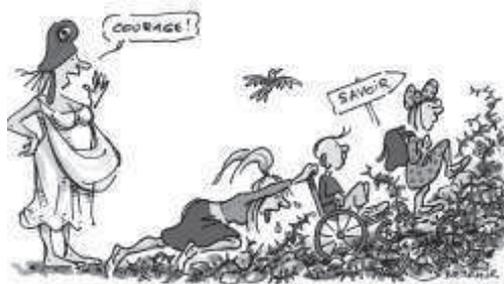
classe, les 2 autres ayant lieu en dehors du temps de classe. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer le droit de participer aux RIS sur la totalité du temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.

### > Ajustements des programmes

Les programmes des cycles 2 et 3 sont aménagés pour la rentrée 2014. Une circulaire a été publiée. Dans l'attente des nouveaux programmes, cet ajustement doit être considéré comme une ressource à disposition et non comme une nouvelle injonction.

### > Socle et Programmes

Consultation des enseignants en octobre



Les enseignants seront consultés sur le contenu du socle, les programmes de maternelle et ceux d'enseignement moral et civique. Le SNUipp-FSU a obtenu la banalisation d'une demi-journée de classe pour la consultation. Les nouveaux programmes de maternelle entreront en vigueur à la rentrée 2015. En janvier 2015, les enseignants devraient à nouveau être consultés sur les projets de programmes d'élémentaire. Publication prévue en juin 2015, entrée en vigueur en septembre 2016.

### > Formation à distance

Généralisation de M@gistère qui propose des parcours de 3, 6 ou 9 heures de formation à distance. Ce temps sera déduit des 18 heures d'animation pédagogique. Reste à apprécier le contenu et les modalités

de mise en œuvre. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut se substituer au retour d'une formation continue de qualité sous forme de stages sur le temps de classe. Le SNUipp-FSU est aussi intervenu pour que ces modules ne fassent pas l'objet de contrôle à distance des enseignants.

### > Conseil école-collège

Lancement effectif de ce nouveau conseil réunissant enseignants des écoles et collège.

Il a pour objectif de construire des projets renforçant la continuité pédagogique école-collège. Une instance qui aura besoin de moyens en temps, frais de déplacement, formation... pour éviter que ce ne soit une coquille vide !

### > Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé.)

Il est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut permettre de répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignants.

### > Direction et fonctionnement de l'école : voir l'article page 9

### > Education prioritaire : voir l'article page 5

### > Titulaires remplaçants et postes fractionnés : voir l'article page 7

# [SEGPA/EREA]

L'an dernier, comme depuis de nombreuses années, le SNUipp-FSU 62 a poursuivi sa lutte pour défendre les SEGPA et les EREA.

Les délégués du SNUipp-FSU ont rencontré de nombreux enseignants exerçant dans ces structures (réunion d'information syndicale, stage syndical, déplacement des délégués dans les SEGPA...) Les occasions n'ont pas manqué et les échanges ont été vivants, intéressants et très instructifs. Qui peut parler et défendre le mieux les SEGPA/EREA ? Ce sont les enseignants eux-mêmes évidemment. Aussi le SNUipp-FSU souhaitait faire un bilan, avec les enseignants, des différents groupes de travail auxquels nous avons participé aussi bien au niveau départemental et académique qu'au niveau national. Ce qui a permis de débattre ensemble sur l'avenir des SEGPA/EREA et les conditions de travail des enseignants.

## SEGPA et EREA : des structures à défendre !

L'annonce de nouvelles circulaires et la perspective d'un traitement différent de la grande difficulté scolaire via l'inclusion mérite des échanges approfondis pour que le SNUipp-FSU puisse porter ensuite les revendications de la profession. Car derrière les beaux mots de « l'école inclusive » que le ministère souhaite mettre en place, le SNUipp-FSU dénonce une volonté de faire des économies au détriment des élèves en grande difficulté et des collègues.

### L'essentiel de vos revendications :

> conforter les SEGPA/EREA qui doivent rester des structures (et non des dispositifs) et sauvegarder les niveaux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> que le ministère essaie de faire disparaître.

> garder des dotations fléchées, spécifiques à la SEGPA, qui soient suffisantes pour assurer tous les enseignements et permettre des adaptations pédagogiques

> les orientations doivent continuer à se faire via la CDOEA, les sous-commissions CDO doivent à nouveau jouer pleinement leur rôle.

> préserver des effectifs ne dépassant pas 16 élèves, le SNUipp-FSU réclame que les effectifs soient plafonnés à 14 élèves et à 12 élèves en REP+.

> réaffirmer le rôle des directeurs(trices) de SEGPA.

> 18h + 2h (synthèse et coordination) au lieu de 21h + 2h

> les heures supplémentaires doivent être payées à taux plein, l'ISOE doit être versée aux PE exerçant en SEGPA/EREA. Revendication d'autant plus nécessaire que ces PE n'ont pas bénéficié de l'ISAE versée à l'ensemble des enseignants exerçant dans le 1<sup>er</sup> degré.

> être à l'écoute des enseignants et les aider à faire face à la violence scolaire.

> préserver les postes d'enseignants éducateurs en internat.



Merci aux enseignants que nous avons rencontrés pour les échanges constructifs et pour la confiance qu'ils portent au SNUipp-FSU.

Dès maintenant et toute l'année, contactez-nous pour nous informer de vos conditions de travail sur le terrain et pour toute question ou difficulté. Vos correspondants SEGPA : Maxime Vasseur, Sabrina Bamouhami, Christophe Hermand, Laurence Pontzeele et Dominique Dauchot. (voir les coordonnées sur notre site)

**Les SEGPA/EREA sont efficaces, gardons-les !**

**Le SNUipp-FSU reste vigilant et vous informera**

**dès la sortie du projet de circulaire.**

# [Education prioritaire]

## Quels changements ?

A la rentrée 2015, le nouveau dispositif concernera 1081 réseaux dont 731 classés REP et 350 classés REP+ (là où les difficultés seront les plus lourdes). En fonction de l'actualisation des critères sociaux, une nouvelle liste des établissements REP sera établie au cours de l'année 2014 / 2015.

Avant cette généralisation du dispositif, 102 réseaux REP+ seront expérimentés sur le terrain dès cette rentrée 2014.

### Dans notre département, 3 réseaux collèges – écoles primaires de secteur sont concernés :

- Le réseau du collège Langevin- Wallon de Grenay
- Le réseau du collège Paul Langevin de Boulogne
- Le réseau du collège Vauban de Calais

### La mise en place des réseaux en France s'accompagnera :

- D'une montée en puissance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans qui devrait en 2017 concerner 30% d'une classe d'âge. Or, cet objectif est d'ores-et- déjà atteint dans le Pas-de-Calais, ce qui veut dire : pas de changement en perspective dans notre département...
- D'une poursuite de l'implantation du « plus de maîtres que de classes » qui devrait concerner 7 000 écoles à la fin du quinquennat.
- D'une revalorisation des indemnités REP et REP+
- D'un allègement de service pour les personnels exerçant dans ces réseaux.

### Si vous enseignez dans une école REP +,

vous bénéficierez d'une pondération de 18 demi-journées par an. Ces demi-journées, pour lesquelles vous serez remplacés, devront être consacrées aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation.

Les enseignants exerçant à temps partiel bénéficient de cette pondération au prorata de leur quotité de travail. Les enseignants effectuant un remplacement à l'année dans les écoles ou réseaux REP+ bénéficieront de la libération des demi-journées et prendront part aux activités correspondantes. Les enseignants assurant un service partagé entre une école d'un réseau REP+ et une autre école, et les enseignants effectuant des remplacements inférieurs à l'année, participent également aux activités lorsqu'ils sont présents dans l'école au moment de celles-ci. L'administration établira en début d'année un calendrier annuel de mise en œuvre des 18 demi-journées à l'échelle du réseau dans lequel se trouvent les écoles, en concertation avec les équipes pédagogiques.

Si vous enseignez en SEGPA, vous bénéficierez d'une pondération de 1,1 sur vos heures de cours. Ainsi, l'obligation réglementaire de service baisse, passant de 21 heures à 19 heures devant élèves. Les enseignants assurant une mission de remplacement ainsi que ceux accomplissant un service à temps partiel en SEGPA bénéficieront du même allègement. Enfin, ceux qui assurent un service partagé entre un établissement REP+ et un autre établissement, ne verront que les seules heures effectuées en REP+ bénéficier de la pondération.

**Le SNUipp-FSU 62 sera très vigilant quant à la tenue de ces 18 demi- journées : l'allègement du temps de service devant élèves ne doit pas être l'occasion pour l'administration de rassembler les collègues en REP + sur un autre créneau horaire que celui devant élèves. Pas de formation REP + le mercredi après- midi !**

### Pour le SNUipp-FSU 62, le compte n'y est pas !

En appliquant pour le primaire une réduction rapportée au temps d'enseignement de même niveau que pour le second degré (soit une pondération de 1,1 heure), les enseignants des écoles devraient bénéficier d'un allègement de 82 heures annuelles soient entre 27 et 32 demi-journées - en

fonction de la durée des journées du fait de la réforme des rythmes - et non 18 demi-journées (environ 54 heures annuelles) comme le décret ministériel le prévoit. Le SNUipp restera vigilant tout au long de l'année sur le fonctionnement des REP+ ainsi que sur la redéfinition de la carte des réseaux. Certaines écoles risquent de sortir du dispositif de l'éducation prioritaire, d'autres n'en faisant pas partie actuellement pourraient y être intégrées.

## La maternelle, une grande école...

Béthune, Le lundi 10 novembre 2014.

### Stage MATERNELLE

**Inscrivez-vous dès-maintenant ! Nombre de places limitées.**

Le SNUipp-FSU 62 organise une journée de stage de réflexion le lundi 10 novembre 2014 prochain à Béthune pour échanger sur l'équilibre à trouver entre les apprentissages et le jeu dans le respect des besoins de nos élèves, ainsi que sur les priorités à définir pour les nouveaux programmes. Il sera bien sûr question de nos conditions de travail dans des classes souvent surchargées mais nous ferons également le point sur le dispositif « moins de 3 ans ».

L'école maternelle, qui a enfin retrouvé son identité, avec notamment le retour de la grande section dans son cycle, mérite qu'on lui donne le temps de construire un programme ambitieux et réalisable en permettant aux équipes de débattre, d'expérimenter, d'évaluer.

L'étape d'élaboration des programmes de maternelle doit être réussie. Elle doit porter les remontées des équipes sur les programmes de 2008 et aller dans le sens de la réduction des inégalités, comme cela s'est dégagé de l'étude ministérielle de 2011, parue en

septembre 2013, qui a évalué les acquis des enfants à la sortie de l'école maternelle au moment de leur entrée au cours préparatoire. L'école maternelle contribue à la réduction des inégalités sociales, alors, donnons-lui les contenus et les moyens nécessaires pour viser la réussite de tous.

Entre la phase d'élaboration des nouveaux programmes de maternelle pour la rentrée 2015, le SNUipp-FSU vient de demander que la mise en route soit progressive tout au long de cette année scolaire. Il faut aussi qu'elle soit appuyée par un grand plan de formation pour les enseignant-es, qui doit débiter dès cette année, à partir des grandes lignes des projets discutés par les membres du CSP (conseil supérieur des programmes) et les experts associés à ce travail. Le SNUipp-FSU souhaite également que soient élaborés des documents d'accompagnement comme ceux qui existent sur le langage.

**(Attention inscriptions auprès de la DSDEN avant le 10 octobre 2014)**

**Vous trouverez les modalités d'inscription Modèle de courrier d'inscription sur notre site :**

**[62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)**



## Hommage à Fabienne

L'ensemble de la communauté éducative, et tout particulièrement les enseignants des écoles a été sous le choc suite au meurtre d'une enseignante de maternelle survenu à Albi le vendredi 4 juillet 2014.

Fabienne CALMES a été fauchée en pleine jeunesse, assassinée par une mère d'élève alors qu'elle accueillait comme chaque matin ses élèves à l'école maternelle d'Herriot à Albi. L'auteur des faits, déjà connue des services, n'aurait jamais dû être en mesure de venir l'attaquer sauvagement dans le but de la tuer, sur son lieu de travail, au cours de l'exercice de ses fonctions.

Le SNUipp-FSU 62 a tenu à exprimer sa compassion à la famille et aux proches de notre collègue. Il a voulu dire aussi sa solidarité à l'équipe enseignante de l'école Édouard Herriot et a eu une pensée particulière pour les enfants de cette école.

Partout en France, des marches blanches ont été organisées à la mémoire de Fabienne. Dans le Pas-de-Calais, un hommage a été rendu le mardi 15 juillet à Arras, dans un cortège allant de la Place des Héros jusqu'à l'inspection académique.

Plus jamais ça ! Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour la défense des personnels aussi bien au niveau de leurs droits, qu'au niveau de leur santé et de leur sécurité au travail.

## PEGC

**Des charges nouvelles + une durée de cotisation allongée**

**= un départ à la retraite toujours reculé !**

**Trop, c'est trop !**

Plus nous avançons dans la carrière, plus les charges s'ajoutent :

- l'histoire des arts, une discipline nouvelle à enseigner, se glisse, l'air de rien, dans nos cartables
- le cahier de textes numérique s'impose à nous, en dehors du temps scolaire
- le socle commun des compétences : comme s'il suffisait de l'inventer pour croire à l'égalité des chances !
- des élèves avec des problèmes de comportement de plus en plus lourds à gérer, ajoutés dans les classes du collège, par manque de places dans les structures adaptées. Problèmes aggravés par la fermeture des classes de SEGPA !

PEGC, nous nous sommes engagés au service de l'état pour 37 ans et demi. Pour certains, anciens normaliens, nous avons signé un contrat avec l'état dès l'âge de 18 ans. Et nous nous retrouvons avec 40, 41 ans, 41 ans et demi... de cotisation. Un âge de départ à la retraite toujours reculé : 61 ans, 61 ans et demi, 62 ans... !

Nous avons servi l'état, rappelons à l'état que le service public n'a de sens qu'avec le respect des engagements : nous avons des devoirs, rappelons à l'état ses obligations !

PEGC, rassemblons-nous, soyons plus forts ensemble :

rejoignez-nous, adhérez au SNUipp-FSU !

Votre correspondante PEGC Pas de Calais **Chantal Danel**

## ORS titulaires remplaçants

### et postes fractionnés

Le décret modifiant les obligations réglementaires de services des remplaçants et des enseignants affectés sur postes fractionnés va paraître. Lors des discussions avec le ministre, le SNUipp-FSU a obtenu des évolutions significatives sur deux points durs: le service hebdomadaire ne pourra comprendre à la fois le mercredi et le samedi et la récupération ne se fera qu'en cas de dépassement des 24 heures hebdomadaires de service. Si le service est inférieur à 24 heures, ce sera au bénéfice de l'enseignant.

Le SNUipp-FSU estime que ce texte ne va pas assez loin: il faudrait fixer un plafond maximum d'heures hebdomadaires et reconnaître cette contrainte spécifique. L'heure supplémentaire doit être majorée et donner droit à 1h30 de récupération.

De plus, le SNUipp-FSU demande un cadrage national fort de la circulaire d'application. Il sera vigilant sur la mise en œuvre et interviendra pour que les modalités de récupération soient présentées et discutées dans les CT et les CAPD et qu'un bilan soit fait en CTM.

Pour les postes fractionnés, le SNUipp-FSU demande un allègement de service dès qu'un PE est nommé sur 2 écoles dans des communes distinctes ou dans 3 écoles ou plus comme c'est le cas dans le second degré. Une première étape consiste simplement à dégager ces personnels de l'obligation de l'APC.

# [Difficulté scolaire]

## Et les RASED alors ?

Le SNUipp-FSU 62, reçu en audience le 8 juillet dernier, a posé à nouveau la question des perspectives pour les RASED dans notre département. L'IA a indiqué qu'il y avait un RASED complet dans chaque circonscription et que c'était les IEN qui, chaque année, déterminaient les secteurs des membres du RASED. Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas satisfaisant : les conditions de travail des collègues exerçant en RASED se sont nettement dégradées. Nous avons rencontré, l'an dernier, un certain nombre de collègues lors de notre stage «spécial RASED» et nombreux ont répondu également à notre enquête. Les RASED sont de plus en plus sollicités et essaient de trouver le temps nécessaire pour la prise en charge de tous les élèves pour lesquels ils ont des demandes. C'est devenu «impossible» dans notre

département en raison des très nombreuses suppressions de postes qui ont eu lieu ces dernières années et d'une politique nationale inexistante et beaucoup trop frileuse à l'idée de renforcer les réseaux. Résultat : les secteurs s'élargissent, les demandes s'accumulent, les aides sont soit parsemées, soit en attente. Les membres des réseaux accumulent les kilomètres mais peinent à obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement !

## On en a tous besoin !

Le SNUipp-FSU 62 dénonce cet abandon masqué des RASED et l'incohérence des politiques qui se succèdent à coup d'économie et de budgets sans cesse resserrés. On ne peut pas à la fois dire que les élèves français sont en difficulté, que les inégalités se creusent et, en même temps, laisser mourir les RASED,

tout en faisant croire le contraire !

Le SNUipp-FSU réclame le rétablissement des postes supprimés et le renforcement des RASED. Les maîtres E, maîtres G et les psychologues scolaires doivent pouvoir travailler dans de meilleures conditions et apporter aux élèves et aux équipes l'aide dont ils ont besoin. Il n'y a pas d'économie à faire à ce sujet. Bien au contraire !

**Le SNUipp-FSU 62 a d'ailleurs été le seul à voté contre la carte scolaire de la rentrée 2014, en partie parce qu'aucun poste RASED n'a été rétabli ou créé.**

Vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU 62 pour continuer la lutte en faveur des RASED. N'hésitez pas à nous contacter pour nous informer de ce qui se passe sur le terrain et pour nous aider à améliorer vos conditions de travail.

## Enseignants référents

Depuis plus d'un an, le SNUipp-FSU 62 intervient régulièrement auprès de l'IA pour faire aboutir les revendications des ER du Pas de Calais que le SNUipp-FSU 62 avait accompagnés en juillet 2013.

L'IA a décidé de créer un nouveau poste d'enseignant référent sur Lens ASH. Cependant, beaucoup reste à faire : l'accumulation de missions annexes, les secteurs géographiques et le nombre de dossiers, les frais occasionnés mais pas toujours remboursés !... Le SNUipp-FSU 62 a dénoncé que la réunion promise par l'administration n'ait pas eu lieu (celle-ci aurait permis de discuter des diverses missions annexes qui s'accumulent).

**Le SNUipp-FSU 62 continue d'agir également pour améliorer les conditions de travail des enseignants référents.**

## Enseignants spécialisés: un retard inacceptable !

Alors que des négociations avaient été engagées depuis plusieurs mois sur les rémunérations et les obligations de service des enseignants spécialisés, le ministère a fait savoir, en fin d'année dernière, que l'application de ces mesures était repoussée d'un an (Rentrée 2015).

Le SNUipp-FSU avait alerté sur la situation intenable de nos collègues : textes obsolètes, situations inégales et injustes, heures de coordination et de synthèses non rémunérées, nouvelles missions non prises en compte...

Certaines des mesures annoncées par le ministère dans le cadre des chantiers métiers auraient pourtant permis une amélioration significative de la situation pour les collègues, d'autres étaient encore en discussion et nécessitaient des arbitrages, car dans certains cas, elles pouvaient aboutir à une situation moins favorable que celle détenue actuellement. Prétendant le remaniement et le retard pris pour la rédaction des nouveaux textes réglementaires, le ministère a donc pris la décision de reporter à la rentrée 2015 l'application de ces mesures, les discussions devant se poursuivre au cours du dernier trimestre 2014.

**Le SNUipp-FSU dénonce avec force ce nouveau retard, qui condamne les personnels à vivre une nouvelle année sans amélioration de leur situation. Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions pour améliorer leurs conditions de travail.**